

de l'ensemble, ont va à l'encontre de l'opinion publique et de la conscience.

La conférence des présidents par M. Lefebvre, adjoint au maire, et M. Postrain, adjoint à Cappelletti, et Lefebvre, maître de Péronne.

Après les élections, on ne se fera pas de illusions, on ne se fera pas de illusions, on ne se fera pas de illusions.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

Une réunion collective a été tenue, lundi soir, à huit heures, chez M. Lefebvre, cabaretier, place de l'Église.

continues d'être ce qu'elle fut malheureusement, en ces dernières années, une République vendue pour certains citoyens fermés jusqu'à être très étroite.

Et puis, il y a la République libérale et large ouverte qui admet à concourir à la grandeur, à la prospérité et à la paix de la nation, toutes les forces volontés, celle qui, par-dessus les querelles de partis, place en toutes circonstances, l'intérêt général du pays.

Autrement dit, il y a le Bloc et l'Anti-Bloc. On peut être certain que les intermédiaires ne comptent plus, ou si peu. Les nuances s'effacent. Il n'importe pas de faire des distinctions subtiles entre les épithètes diverses qui, naguère encore, désignaient les forces du parti libéral devant les forces unies du parti combiste.

Des considérations qui précèdent, il est facile de déduire la conduite à suivre pour les électeurs de la huitième circonscription.

On peut se proposer de voter pour le candidat qui représente une formule collectiviste quelconque et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat libéral et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat socialiste et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat radical et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat modéré et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat libéral et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat socialiste et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat radical et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat modéré et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat libéral et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat socialiste et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat radical et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat modéré et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat libéral et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

On peut se proposer de voter pour le candidat socialiste et dont le nom ne peut grouper qu'un nombre infime de voix.

banquet pas du Vendredi Saint. A ses yeux, tous les catholiques sont des corvases étioles, obscurs et mal conformés.

Et voilà que ce même M. Debievre, vénérable des Loges, s'élève et antichristien impitoyable, est devenu non seulement antichristien, mais le partisan militant et acharné de M. Ducarin.

Un autre fait, c'est que M. Ducarin affirme être malgri tout. Et il l'approuve et il le soutient. Pauvre M. Ducarin ! En quelle disgrâce le sort le mène !

En d'autres heures, M. le docteur Debievre, radical socialisant, libre-penseur et délateur de marquer, n'aurait pas sans doute de dédain pour ce « colporteur » que M. Ducarin affirme être malgri tout.

C'est qu'il espère beaucoup de M. Ducarin. S'il en a fait son homme, c'est qu'il pense bien pouvoir compter sur l'appui de M. le maire de Comines, quand le temps sera venu de faire marcher celui qui s'attelle bien imprudemment à la politique jacobine que conduit M. Debievre.

C'est nous en promet long sur la prétendue indépendance politique que M. Ducarin affirme vouloir conserver, dans ce cas fort improbable d'ailleurs, où il serait élu, le 6 mai prochain.

Il essaierait d'être indépendant qu'il ne le saurait plus. On lui dira : Nous vous avons secondé dans votre lutte contre M. Groussau ; le jour des compensations est arrivé. Faites ceci ; faites cela, ou sinon, gare aux représailles !

Il faut bien s'en souvenir. M. Ducarin ne s'est point prononcé sur les grandes questions où l'on attend aujourd'hui d'être fixé pour savoir à qui on a affaire.

Il n'a point précisé sa couleur politique. On sait seulement que son entourage est de belle nuance radicale.

Il n'a point dit s'il était pour ou contre le Bloc. On sait seulement qu'il est une manière de candidat officiel.

Il n'a point donné son avis sur la loi de Séparation. On sait seulement qu'il est difficile de réprover les actes du ministère Clémenceau-Blandin.

Il n'a point dit s'il était pour ou contre le Bloc. On sait seulement qu'il est une manière de candidat officiel.

Il n'a point donné son avis sur la loi de Séparation. On sait seulement qu'il est difficile de réprover les actes du ministère Clémenceau-Blandin.

Il n'a point dit s'il était pour ou contre le Bloc. On sait seulement qu'il est une manière de candidat officiel.

Il n'a point donné son avis sur la loi de Séparation. On sait seulement qu'il est difficile de réprover les actes du ministère Clémenceau-Blandin.

Il n'a point dit s'il était pour ou contre le Bloc. On sait seulement qu'il est une manière de candidat officiel.

Il n'a point donné son avis sur la loi de Séparation. On sait seulement qu'il est difficile de réprover les actes du ministère Clémenceau-Blandin.

Il n'a point dit s'il était pour ou contre le Bloc. On sait seulement qu'il est une manière de candidat officiel.

Il n'a point donné son avis sur la loi de Séparation. On sait seulement qu'il est difficile de réprover les actes du ministère Clémenceau-Blandin.

7 heures, dans la salle de Café de la Mairie, place de l'Église, une importante conférence devant un magnifique auditoire.

La réunion était présidée par M. Louis Odou-Loridan, le nouveau maire, entouré de la plupart des conseillers municipaux.

M. Louis Odou-Loridan, après avoir rappelé les circonstances qui l'ont amené à l'honneur d'administrer la ville et de présider la réunion, présente M. Groussau.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

M. Groussau a répondu à la Chambre, pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères.

Il s'agit d'un train de secours qui est parti de la gare Saint-Lazare amenant les principaux fonctionnaires et les médecins de la Compagnie.

Les voyageurs du train transatlantique ont été ramené à Paris.

Paris, 1^{er} mai. — Le mécanicien et le chauffeur du train tamponneur, qui avaient été grièvement blessés, sont morts.

LA GRÈVE DES MINEURS DANS LE PAS-DE-CALAIS Arrêtation d'un fonctionnaire anarchiste à Lens. — Fin de la grève dans le bassin de Douai. — Arrestation d'un docteur en médecine.

Le calme continu à régner dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, mais la grève y persiste toujours.

Une constatation cependant, après la descente de lundi matin, une reprise assez sensible du travail, notamment dans les concessions de Lens, où l'on a compté 1.263 ouvriers descendus dans les divers puits.

NOUVELLES ARRESTATIONS Un fonctionnaire anarchiste. — Le gendarme vient de mettre en état d'arrestation, Gustave Scloux, employé au greffe de la justice de paix de Valenciennes.

DANS LE NORD FIN DE LA GRÈVE DANS LE BASSIN DE DOUAI L'enquête sur l'émulsion. — Arrestation d'un docteur en médecine à Vieux-Condé.

Une entrevue a eu lieu hier, à cinq heures et demie, au sous-préfecture de Douai dans le but d'établir une entente qui mettrait fin à la grève.

La discussion a porté sur les bases de la convention intervenue pour la concession d'Aniche et dont M. le sous-préfet a donné connaissance, puis, sur chaque question posée il a été procédé par appel nominal à un vote par oui ou par non.

La reprise du travail a été générale ce matin aux mines de Valenciennes, nos insignifiants ont tenu à ce que certains mineurs n'aient pas été prévenus.

La compagnie de l'Escarpelle, qui est le centre de la résistance dans le Nord, la fédération est moins consignée que des fondateurs de la République ; forte des doctrines de Thiers et de Gambetta, nous avons rendu à tous les Français l'occasion d'être fiers d'être Français.

Le conseil des ministres de mardi. Paris, 30 avril. — Les ministres tiendront demain matin à l'Élysée leur réunion habituelle de mardi, sous la présidence de M. Fallières.

Les membres du Cabinet absents de Paris seront de retour cette nuit ou demain matin, afin d'assister à cette réunion.

Les « notes orléanaises ». — Le duc d'Orléans et M. Audouard. Paris, 30 avril. — Un journal publiera demain une lettre par laquelle le duc d'Orléans accrédi terait Audouard comme représentant à Versailles.

Un accident de chemin de fer en Champagne. Reims, 30 avril. — Un train de voyageurs a heurté un train venant en sens inverse sur la ligne d'Épernay à Montmirail.

Démision du comte Witte. Paris, 1^{er} mai, 3 h. 30 matin. — Un télégramme de Saint-Petersbourg au Figaro annonce que le comte Witte a remis hier soir sa démission à l'Empereur qui l'a acceptée.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION M. Eugène Motte à Seglin. Invité par le Comité progressiste de Seglin à présider une grande conférence en faveur de la candidature de M. Delaune, le sympathique député-maire de Roubaix s'est rendu lundi soir en cette ville avec l'empressement qu'il apporte à répandre partout la saine doctrine républicaine dont il s'est fait promoteur.

COTONS AMÉRICAINS New-York, lundi, 30 avril 1906. TABLEAU DES CLOTURES

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

POUR LE 1^{er} MAI

A LA BOURSE DU TRAVAIL À PARIS

Un incident. — Un lieutenant arrêté. Paris, 30 avril. — Le bruit court que ce soir, à la Bourse du travail, un lieutenant d'infanterie, en tenue de campagne et appartenant par conséquent aux détachements de réserve, pour maintenir l'ordre, serait monté à la tribune et aurait déclaré qu'il pouvait assurer les ouvriers qu'en cas de répression, ses soldats ne marcheraient pas.

La sortie, la police, prévenue, aurait arrêté ce lieutenant, l'aurait fait monter en fiacre et l'aurait conduit au poste du passage du Désir.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

consentit à répondre à toutes les questions qu'on lui poserait.

« Que ferez-vous, lui demanda Luquet, si une collision venait à se produire entre les grévistes et vos soldats ? »

« Je suis venu prêcher la modération, répondit l'officier. Je suis venu demander aux ouvriers de ne pas oublier que parmi les soldats et les officiers qui seront demain devant eux, il y a des hommes comme eux et des socialistes comme eux. »

« Je suis venu pour vous dire que l'armée est une force inutile, qu'on est obligé de subir actuellement, mais si demain une effusion de sang devait se produire et que vous ne commandez pas, je puis vous dire que le fusil de nos hommes serait du côté du peuple et non contre le peuple. Il y a déjà assez de sang entre les soldats et les travailleurs qui ne doivent plus oublier leur fraternité. »

« Des braves et des vivats saluèrent cette déclaration. Un des assistants, prévoyant l'arrestation du lieutenant à la sortie, lui offrit des habits civils, pour passer inaperçu. L'officier refusa. On lui proposa alors de l'entourer et de le défendre contre la police ; il répondit :

« Je prends la responsabilité de mes actes. Je ne veux pas être accompagné, car il ne faut pas que une collision se produise à cause de moi avec la police massée dans la rue. »

L'arrestation du lieutenant. — Une bagarre. — Cinq ouvriers arrêtés. Le lieutenant descendit de la tribune et se dirigea vers la sortie. Au moment où il franchissait le seuil, M. Fardelet, officier de paix le prit par un bras et le remit entre les mains de deux inspecteurs de la sûreté.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

Les déclarations du lieutenant. Paris, 30 avril. — La réunion dans laquelle le lieutenant Tisserand-Delange a exposé ses théories était organisée par l'Union des Syndicats.

exactement celle de complicité, de provocation au crime de pillage, d'incendie et de meurtre, provocation suicide d'effet dans un but de propagande anarchiste.

Les sanctions prévues sont celles édictées par les articles 24 et 25 de la loi de 1891, modifiée par la loi du 30 juillet 1893 ; cependant il peut être fait aux inculpés application de la loi de 1894 sur les menées anarchistes. M. André, continue provisoirement l'instruction, l'examen des documents saisis au cours des différentes perquisitions pouvant, dit-il, les officiers, amener des opérations judiciaires nouvelles.

« Une fois cet examen terminé, l'instruction complète sera confiée à M. Baudry, juge d'instruction à Béthune, les inculpés seront alors transférés dans cette ville. »

En attendant MM. de Beauregard et Bressolles vont être dirigés sur Paris.

Mme Ribert a été autorisée à communiquer cet après-midi avec son fils ; Mme Griffuelles s'est présentée également au palais et a pu voir son mari, elle était accompagnée de M. Pouget, secrétaire-adjoint de la Confédération générale du travail, qui a protesté contre le bruit d'après lequel M. Levy serait en fuite. Il a affirmé que ce dernier était actuellement en tournée de conférences à Montcaules-Mines.

LA GRÈVE DES MINEURS M. Clémenceau et les effectifs. — Nouvelle lettre du ministre de l'Intérieur. Paris, 30 avril. — M. Clémenceau ministre de l'Intérieur, adresse la nouvelle lettre que voici à M. Gaston Calmette, directeur du « Figaro » :

« Monsieur, Je ne puis pas vous laisser davantage insinuer que j'ai manqué de respect à un mort. J'étais allé rendre hommage au lieutenant Lantour, en visitant les blessés. Si j'ai dû suivre son convoi en costume de voyage, c'est que je n'étais pas venu de Paris pour assister à des funérailles, tandis que M. le ministre de la Guerre s'est déplacé pour assister à ces funérailles. Je ne m'abaisserai pas à discuter l'angle d'inclinaison de mon chapeau, ni l'expression de mon visage. Il faut être singulièrement en tort de critique, et se sentir bien profondément humilié, pour vouloir recourir à de tels arguments. Tout cela paraît, grâce au stoïcisme de nos officiers de tous grades, comme de nos soldats, nous avons pu éviter l'hécatombe qui était dans vos vœux, car c'est bien vous, monsieur, qui n'avez pas voulu que les officiers de votre grade, en consultant tout officier à commander le massacre au hasard, pour être, en retour, décrétés d'héroïsme par le directeur du Figaro. Mais il est arrivé que le lieutenant-colonel Schwartz, à côté de qui est tombé le lieutenant Lantour, a été tué par un coup de feu. Les blessés, beaucoup différents de la vôtre. Bien qu'il est reçu, au moment de son départ, l'autorisation formelle de faire usage de ses armes, il a préféré agir, sans en venir à cette extrémité, l'effort de sa volonté. Ses chefs l'ont, lui aussi, encouragé à ne pas reculer devant le danger et j'ai recommandé le lieutenant-colonel Schwartz et son lieutenant de la Guerre pour le croix d'officier et pour l'insignification d'officier au tableau d'avancement. »

LES ARRESTATIONS POLITIQUES L'inculpation des détenus. — L'instruction à Paris. Paris, 30 avril. — Jusqu'à présent, cinq arrestations ont rapporté aux détachements comptés ont été opérées : celles de MM. Xavier Feuillat, Ribert et Griffuelles, à Paris ; de M. Durand de Beauregard à Nice et de M. Bressolles, à Brest.

L'inculpation portée contre les cinq détenus est

Une tentative criminelle à Billy-Montigny. Lens, 30 avril. — Cette nuit une cartouche de grisonne a été placée contre la maison habitée par le chef de bataillon Lecomte, du 148^e d'infanterie, à Billy-Montigny, commandant du secteur. Cette cartouche a fait explosion mais n'a causé que des dégâts matériels ; elle a brisé les vitres de la maison en face, bien que les volets des fenêtres fussent fermés.

Le conseil des ministres de mardi. Paris, 30 avril. — Les ministres tiendront demain matin à l'Élysée leur réunion habituelle de mardi, sous la présidence de M. Fallières.

Les membres du Cabinet absents de Paris seront de retour cette nuit ou demain matin, afin d'assister à cette réunion.

Les « notes orléanaises ». — Le duc d'Orléans et M. Audouard. Paris, 30 avril. — Un journal publiera demain une lettre par laquelle le duc d'Orléans accrédi terait Audouard comme représentant à Versailles.

Un accident de chemin de fer en Champagne. Reims, 30 avril. — Un train de voyageurs a heurté un train venant en sens inverse sur la ligne d'Épernay à Montmirail.

Démision du comte Witte. Paris, 1^{er} mai, 3 h. 30 matin. — Un télégramme de Saint-Petersbourg au Figaro annonce que le comte Witte a remis hier soir sa démission à l'Empereur qui l'a acceptée.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION M. Eugène Motte à Seglin. Invité par le Comité progressiste de Seglin à présider une grande conférence en faveur de la candidature de M. Delaune, le sympathique député-maire de Roubaix s'est rendu lundi soir en cette ville avec l'empressement qu'il apporte à répandre partout la saine doctrine républicaine dont il s'est fait promoteur.

LES ARRESTATIONS POLITIQUES L'inculpation des détenus. — L'instruction à Paris. Paris, 30 avril. — Jusqu'à présent, cinq arrestations ont rapporté aux détachements comptés ont été opérées : celles de MM. Xavier Feuillat, Ribert et Griffuelles, à Paris ; de M. Durand de Beauregard à Nice et de M. Bressolles, à Brest.

L'inculpation portée contre les cinq détenus est